

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

MAIRIE
DE
L'ISLE SUR LA SORGUE

POLE ENFANCE FAMILLE
SERVICE DES SPORTS

PG/GG/CB/FK/NB/JFR

DEC SPORT 2024- 1293

EXTRAIT DU

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 084-218400547-20241127-DECSPORT241293-BF



DECISIONS

de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE (84800)

*En application des articles L 2122-22 et L 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales*

Mis en ligne le 27 novembre 2024

OBJET : GRATUITE DE L'ACCES A LA PISCINE MUNICIPALE

Le Maire de la Ville de L'ISLE SUR LA SORGUE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal n° 20-014 du 26 mai 2020 parvenue en préfecture le 27 mai 2020, portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'alinéa 2 de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision n° DEC DF 2023-1242 du 20 décembre 2023 visée en Préfecture le 21 décembre 2023 relative aux tarifs municipaux,

Considérant la volonté de la commune de conforter son soutien à la manifestation caritative que constitue le Téléthon 2024,

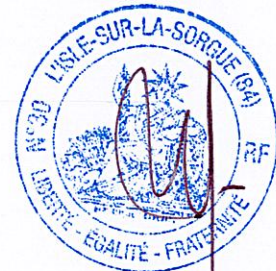
DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder un accès gratuit à la piscine municipale le samedi 30 novembre 2024 dans le cadre du Téléthon 2024, à l'ensemble des usagers qui fréquenteront la piscine.

ARTICLE 2 : Les directeurs généraux adjoints des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil Municipal.

Fait à L'Isle-sur-la-Sorgue, le 27 NOV. 2024



Pierre GONZALVEZ
Maire de L'Isle-sur-la-Sorgue